

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; PUILANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CONNAN Guy; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Votants	77
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 15 octobre 2025
Secrétaire de séance Joseph LINTANF

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar stipule « qu'un dépôt de garantie dont le montant est fixé par délibération du Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération est acquitté en espèces au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire » ;

Considérant qu'au vu de la qualité des équipements mis à la disposition des voyageurs, il est nécessaire d'augmenter le montant du dépôt de garantie pour le fixer à 120 € ;

Considérant qu'au vu de la qualité des équipements mis à la disposition des voyageurs, il est nécessaire de modifier les tarifs en cas de détériorations comme suit ;

Tarifs applicables pour détériorations sur l'aire de KERGRE Ploumagoar	
Nettoyage du container-poubelle	30 €
Nettoyage du local privé	50 €
Nettoyage de l'emplacement	50 €
Ramassage des déchets sur l'emplacement	50 €
Transport déchets/gravats/ferraille à la déchèterie	90 €/m ³
Porte métallique extérieure	2500 €
Porte intérieure	1750 €
Serrure porte intérieure	150 €
Serrure porte 1 point	350 €
Serrure porte 3 points	500 €
Cylindre à bouton	100 €
Cylindre porte à clé	100 €
Luminaire intérieur	90 €
Luminaire extérieur	90 €
Interrupteur, prise de courant	50 €
Barres de préhension PMR	50 €
Lunette wc	50 €
Siège de douche	250 €
Robinet de lavabo / robinet d'eau	50 €
Robinet machine à laver	50 €
Robinet mélangeur de d'évier	350 €
Siphon + tuyau de vidange	80 €
Pommeau de douche	150 €
Evacuation en PVC de machine à laver	80 €
Mur et sol souillé / Trace de peinture ou autre	150 €/m ²
Hydrocarbure sur le sol	150 €/m ²
Grille chauffage	120 €
Autre dégradation	Selon devis

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide le montant du dépôt de garantie pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar à 120 € ;
- Valide la grille tarifaire applicable en cas de dégradation des équipements de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Joseph LINTANF

